

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

M22- 0044853

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11113 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : OUADOU lerta

Date de naissance : 27/02/75 A 60147

Adresse :

Tél. 0666 94 94 38 Total des frais engagés : 803 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SEDDIKI Asmaâ
89, Rue El Gharb
Hay Laâyoune El Fida
Tel. : 05 22 83 30 39

Date de consultation : 02/05/2013 Casab

Nom et prénom du malade : Talla Oussama Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Bruxisme + HTA + Néoplasie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : lerta

BEIJING DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES HORAIRE ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/12/2023	Cl	1	2110.80	Dr. SEDDIK ACHOUR 89, Rue El Ghazi Hay Laâyoune El Had Tél.: 05 22 83 30 54

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	02/05/23	PHARMACIE NASRI Dr Rachid NASRI 15bi Avenue Oum Kalthoum Habous - Casablanca Tel: 022 93 28 70 753,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Asmaâ SEDDIKI
Medecine expert auprès du tribunal
Medecine Générale : Homme
Femme et Enfants
Grossesse et Accouchement
Medecine de Santé au Travail



الدكتورة أسماء الصديقي
طبيبة خبيرة لدى المحكمة
طلب العام : النساء والرجال والأطفال
الحمل والولادة
طب الشغل

Ofiken®
Céfixime

LOT 212500
EXP 09 23
PPV 170.00 DH

ORDONNANCE

Casablanca, le

02/07/2023

11 April 2019 Nasal
89,50



PHARMACIE NASRI
Dr. Rachid NASRI
75310
Sous-Blous Cite Communal
Hay Laayoune El
Casa - Tel: 022 93 28 76



Dr. SEDDIKI As
89, Rue El Ghar
Hay Laayoune El
Casa - Tel.: 05 22 83

8 032578 477337

LOT 220609
2025/07

PPC: 89,50 dh

Lot: 210895
À consommer
avant le: 12/2024
PPC: 79,00 DH



Lot: 220101
À consommer
avant le: 03/2025
PPC: 79,00 DH

LOT 201592
EXP 06/2023
PPV 99.00DH

LOT 210828
EXP 01/2024
PPV 99.00DH